

ÉCOLOGIE DE LA SANTÉ : **UNE CONVENTION INÉDITE ENTRE LA VILLE,** **LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER ET LES INSTITUTS** **DE RECHERCHE DU TERRITOIRE** **POUR MIEUX TENIR COMPTE DES INTERACTIONS** **ENTRE BIODIVERSITÉ ET SANTÉ**



À l'aube du 4e Plan Régional santé environnement lancé par la Région Occitanie, la Ville et la Métropole de Montpellier ont pour ambition de développer des synergies entre les acteurs du territoire œuvrant pour la santé humaine, animale et pour la préservation de l'environnement.

Pour l'OMS, "l'environnement est la clé d'une meilleure santé". À l'échelle locale, anticiper, prévenir et préparer les urgences de santé publique, dans le contexte de changement climatique et d'accélération de la mondialisation que nous vivons actuellement, nécessitent de renforcer l'interaction entre science et décision.

Ainsi, une convention inédite de partenariat "Écologie de la santé" 2023-2030 pour prendre en compte les approches intégrées de la santé, en particulier l'approche "One Health" ou Santé globale est signée ce mercredi 25 octobre 2023 par Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Florence BRAU, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée à la Santé, à la Recherche et à l'Enseignement supérieur, Stéphane JOUAULT, Adjoint au Maire de Montpellier, délégué à la Nature en Ville et à la Biodiversité, Élisabeth CLAVERIE DE SAINT-MARTIN, Présidente Directrice Générale du CIRAD, Vincent FABRE-ROUSSEAU, Directeur Régional Montpellier - Occitanie du CIRAD, Pierre LEMONDE, Adjoint du Directeur scientifique référent du CNRS, Florence MORINEAU, Déléguée régionale Occitanie pour l'IRD, Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier, Anne FERRER, Directrice générale du CHU de Montpellier, Sylvain LABBÉ, Président du Centre INRAE Occitanie-Montpellier, Jacques CAVAILLÉ, Délégué régional Occitanie-Méditerranée de l'INSERM, Jean-Michel VERDIER, Président de l'EPHE-PSL et Christophe MORGO, Président de l'EID Méditerranée.



"Depuis la crise du COVID-19, la nécessité de mettre en œuvre des approches intégrées de la santé n'est plus à démontrer.

Montpellier est une ville de tradition scientifique. La Stratégie MEDVALLÉE initiée depuis maintenant deux ans à l'échelle de notre bassin de vie et qui consiste à fédérer tous les acteurs de la science, de la recherche et de l'innovation au croisement des trois filières d'excellence de notre territoire - Santé, Environnement, Alimentation - Agronomie et Agriculture - pour mieux "Nourrir, Soigner, Protéger" avec pour ambition de porter Montpellier au rang de pôle d'excellence mondial et de co-construire une Métropole exemplaire en Santé globale.

Notre communauté scientifique compte d'éminents spécialistes en écologie de la santé. Des spécialistes qui ont rendu opérationnelle l'approche intégrée 'One Health' dans les pays du Sud. Réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité, déplacement et introduction de nouvelles espèces, nouveaux vecteurs de maladies émergentes, notre XXIe siècle fait face à de nombreux bouleversements. Ces bouleversements que l'homme a générés, il nous incombe aujourd'hui d'y faire face collégalement et de développer plus d'intelligence collective. Je me réjouis aujourd'hui que la Ville et la Métropole de Montpellier initient ce nouveau consortium, un consortium inédit pour réfléchir ensemble sur l'écologie de la santé et mieux adapter nos politiques publiques"



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

UN EXEMPLE CONCRET

Transmise par les moustiques aux humains, cette infection virale est courante dans les climats tropicaux et subtropicaux, mais un premier cas autochtone dans l'Hexagone a été répertorié en 2010.

En 2022, 66 cas "autochtones" de transmission de dengue ont été rapportés sur le territoire, "autochtone" signifiant que le malade n'avait pas voyagé dans la zone contaminée auparavant.

Ces 66 cas représentent en une seule année, plus du double des cas répertoriés en 12 ans.



UNE CONVENTION D'UNE DURÉE DE SEPT ANS POUR GUIDER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Prévue pour une durée de sept ans - pour reprendre les objectifs du grand plan d'investissement et de transformation "France 2030" -, cette convention cadre de partenariat vient **initier un consortium de réflexion, d'action et de recherche sur des thématiques partagées pour guider les politiques publiques et enrichir la politique santé environnement des collectivités.**

LES 9 AXES DE COOPÉRATION DE CETTE CONVENTION

Cette convention de partenariat 2023-2030 s'articule autour de neuf axes :

1. Accélérer le transfert de la recherche sur l'exposome **pour mieux connaître et donc mieux prévenir les maladies liées aux atteintes à l'environnement,**
2. Étudier la résilience écologique des écosystèmes pour **mieux comprendre et prévenir l'appauvrissement des milieux et les facteurs d'émergence des maladies infectieuses et des zoonoses,**
3. Surveiller l'écologie et l'évolution des hôtes et des réservoirs, des vecteurs comme des agents pathogènes pour en **évaluer les risques et élaborer des stratégies de prévention, de surveillance et de contrôle,**
4. **Évaluer les liens entre les pratiques de gestion, de conception et d'aménagement en matière de (re)végétalisation des villes ou d'évolution des pratiques agroécologiques périurbaines** et les risques vectoriels,
5. Expérimenter de nouveaux outils et stratégies pour **s'inscrire dans une logique de gestion durable et intégrée des vecteurs et du risque vectoriel à l'échelle du territoire,**
6. Évaluer, surveiller et **prévenir les impacts sanitaires des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts,** des espèces non indigènes, des espèces exotiques envahissantes et des espèces pathogènes pour les végétaux par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement,

7. Inventorier, valoriser, partager les outils de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs et des publics pour **améliorer les représentations de la santé environnementale et la prévention des risques liés à l'environnement et à l'appauvrissement de biodiversité**,
8. Accélérer l'apport des sciences sociales en santé environnementale au sein des projets de recherche en science ouverte et science participative et en lien avec les initiatives des laboratoires vivants **invitant citoyens, habitants et usagers à être acteurs dans la recherche, l'innovation et le changement des pratiques**,
9. **Proposer des mesures concrètes à la Ville et à la Métropole de Montpellier pour l'évolution des cadres légaux d'urbanisation, de citoyenneté et de gestion de l'environnement urbain.**

LES PARTENAIRES DE CETTE CONVENTION INÉDITE



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



École Pratique
des Hautes Études



Une signature qui s'inscrit dans la stratégie MEDVALLÉE



CONTACT PRESSE

Pauline CELLIER
Service des relations presse et médias
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 46/ 06 28 10 47 93
p.cellier@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr



@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

